

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

XIII^e Législature

2^e SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2009-2010

Séance(s) du mardi 7 septembre 2010

Articles, amendements et annexes



SOMMAIRE

ANALYSE DU SCRUTIN

1^{re} séance 3

2^e séance

Annexes 5

ANALYSE DU SCRUTIN

1^{re} séance

SCRUTIN n° 596

sur la motion de rejet préalable, opposée par M. Ayrault, au projet de loi portant réforme des retraites.

Nombre de votants	.471
Nombre de suffrages exprimés	.471
Majorité absolue	.236
Pour l'adoption	187
Contre	284

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe UNION POUR UN MOUVEMENT POPULAIRE (314) :

Contre : 268 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Non-votant(s) : 1 M. Bernard **Accoyer** (président de l'Assemblée nationale).

Groupe SOCIALISTE, RADICAL, CITOYEN ET DIVERS GAUCHE (204) :

Pour : 167 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Contre : 2 M. Thierry **Carcenac** et Mme Martine **Carrillon-Couvreur**.

Groupe GAUCHE DÉMOCRATE ET RÉPUBLICAINE (26) :

Pour : 20 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Groupe NOUVEAU CENTRE (25) :

Contre : 14 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Députés NON INSCRITS (8).

MISES AU POINT AU SUJET DU PRESENT SCRUTIN (N° 596)

(*Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du Règlement de l'Assemblée nationale*)

M. Thierry **Carcenac**, Mme Martine **Carrillon-Couvreur**, M. Jean-Claude **Perez**, qui étaient présents au moment du scrutin ou qui avaient délégué leur droit de vote, ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « pour ».

